

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1224

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire tenue le 9 décembre 2024, le **Règlement numéro 220-1224 relatif à la régie interne des séances a été adopté.**

Toute personne qui désire consulter le règlement peut le faire au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la municipalité au : « www.strosaire.ca ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « reception@strosaire.ca », par la poste au 208, 6^e Rang, Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0 ou par téléphone au 819-752-6178, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Rosaire, ce 16 décembre 2024.



Julie Roberge
Greffière-trésorière